



**Séance ordinaire du 20 mai 2022**

Le vendredi 20 mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mars-sur-Allier se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CIRETTE Laurent, CLÉMENT Odile, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie (arrivée à 19h15), MERLE Isabelle, PETIT David

Pouvoir donné à : -

Excusé(s) sans pouvoir : -

Non excusé(s) : -



Ordre du Jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2022

Point sur les dossiers d'urbanisme en cours

SVE Urbanisme - information sur le Délégué à la Protection des Données

Point sur la défense incendie

Point sur le dossier FERRAND

Planning des Élections Législatives

Intervention de la commission communication

Questions et informations diverses

Séance ouverte à : 18H34



**DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/001**

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Baptiste BOULON est désigné secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/002**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022**

Aucune remarque formulée.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu ainsi présenté.

**DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/003**  
**POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS**

Certificat d'urbanisme d'information (CUa) :

Vente CHALOT / MEGY - 43 Route de Moiry  
Vente CTS NAUDIN / AREND - 1 Chemin de Bruzeau  
Vente SCHRIJVERS-VAN DE PIETERMAN / RICQUEBOURG-PERRE - 4 Chemin d'Oliveau  
Vente SEMENCE / MAZERAT - 1 Route de Saincaize

Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) : néant

Déclaration Préalable :

**DOUX Jérémie 19 Chemin de Maré**

Projet : Ouverture d'une fenêtre sur un mur extérieur

Date de dépôt : 27 janvier 2022 - Date d'envoi : 27 janvier 2022 - État du dossier : Demande de pièces complémentaires le 17 février 2022 - Pièces complémentaires non reçues au 19 mai 2022

Permis de construire :

**CIVADE Chris 17 Route du Veudre (maison) Champ de Dessus (terres agricoles)**

Projet : Construction d'un bâtiment agricole de stockage matériel

Date de dépôt : 29 mars 2022 - Date d'envoi : 31 mars 2022

État du dossier : Modification du délai d'instruction le 21 avril 2022 - délai porté à 4 mois au lieu du délai de droit commun de 3 mois

Modificatif permis de construire :

**FABRE Benjamin 8 Route de Saincaize**

PC 058 158 21 N0002-M01 du 04 avril 2022

Projet : Remplacement de 4 fenêtres de toit par 4 chiens-assis

Date d'envoi : 05 avril 2022 - État du dossier : octroi le 25 avril 2022

**DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/004**

**SVE URBANISME - INFORMATION SUR LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes devraient être en capacité de recevoir des demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique (Saisie par Voie Électronique = SVE) (article L112-8 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Les avantages de cette dématérialisation :

- Réduction des délais et coûts de transmission des dossiers d'urbanisme
- Amélioration de la disponibilité du service : possibilité de déposer des dossiers 24h/24

Les communes doivent se doter d'une solution offrant aux usagers un moyen de déposer leur demande sous forme électronique (SVE). Ce téléservice peut être :

- Une boîte aux lettres électronique
- Un formulaire en ligne
- Une télé procédure

Il sera toujours possible que le pétitionnaire dépose une demande au format papier s'il le souhaite. L'obligation de dématérialisation ne modifie pas les compétences inhérentes à chaque acteur de la chaîne d'instruction. Les démarches pour la mise en place de ce service pour la commune sont en cours auprès du SIEEEN.

Depuis le 25 mai 2018, le règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à leur libre circulation (= RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données), impose la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) au sein des collectivités territoriales. Les élus ne peuvent pas être DPD, seul les agents communaux le peuvent.

Le SIEEEN propose à ses adhérents une prestation de délégué à la protection des données en adéquation avec leurs besoins. Cette prestation a également pour vocation de les aider à développer une politique de mise en œuvre de la protection des données.

Monsieur le Maire a demandé au SIEEEN d'intervenir en Conseil Municipal pour présenter cette prestation.

### DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/005 DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du devis n° 2022-DECI-017 du SIAEP ALLIER NIVERNAIS pour réaliser des essais de pression sur les puisards n° 613- 619-620 et 621 avant la pose de poteaux incendie.

Ce devis est modulable selon la nécessité, ou pas, de vérifier 4,3,2 ou 1 seul puisard.

- |                                   |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - Pour 4 puisards : 4 195,00 € HT | - Pour 3 puisards : 3 405,00 € HT |
| - Pour 2 puisards : 2 615,00 € HT | - Pour 1 puisard : 1 825,00 € HT  |

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Approuve le devis ainsi présenté
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la suite de ce dossier

Suite au refus du propriétaire, l'implantation de la réserve incendie au « Crot Noir » ne se fera pas sur la parcelle A98. Une autre solution est, pour le moment, à l'étude. Le prix de vente du terrain à la commune serait de 1€/m<sup>2</sup>.

Arrivée de Marie HUMBERT à 19H15

**DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/006**  
**POINT SUR LE DOSSIER FERRAND**

*Pour information, Monsieur FERRAND a fait appel de la décision rendue par le Tribunal Administratif de Dijon le 10 février 2022 auprès de la Cour Administrative de Lyon le 21 avril 2022.*

**DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/007**  
**PLANNING DES ÉLECTIONS LEGISLATIVES**

**1er tour 12 Juin 2022**

<u>08h00 - 10h30</u>	<u>10h30 - 13h00</u>	<u>13h00 - 15h30</u>	<u>15h30 - 18h00</u>
Jean DELEUME			
Thierry FAVARCQ		David PETIT	
Marie HUMBERT	Véronique CHEVALIER	Baptiste BOULON	Samuel GIEMZA
Laurent CIRETTE	Odile CLÉMENT	-	Isabelle MERLE

**2ème tour 19 Juin 2022**

<u>08h00 - 10h30</u>	<u>10h30 - 13h00</u>	<u>13h00 - 15h30</u>	<u>15h30 - 18h00</u>
Jean DELEUME			
David PETIT		Laurent CIRETTE	
Marie HUMBERT	Véronique CHEVALIER	Baptiste BOULON	Samuel GIEMZA
-	Odile CLÉMENT	-	Isabelle MERLE

*Certains créneaux restent à pourvoir. Monsieur le Maire va faire appel aux Marciens.*

**DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/008**  
**INTERVENTION DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

*Laurent CIRETTE informe le Conseil Municipal que la commission commence à travailler sur le prochain Mars Infos 2023. De nombreux articles sont déjà prévus et en cours de préparation mais la commission aimerait lancer un appel sur Facebook pour demander aux Marciens quels sujets ils souhaiteraient voir paraître dans le Mars Infos.*

*La commission va prochainement acquérir un logiciel pour la mise en page du Mars Infos.*

*Madame BEUGNON a demandé à Thierry FAVARCQ que ses coordonnées en tant qu'assistante maternelle sur notre commune soient retirées du prochain Mars Infos en prévision de sa retraite.*

*330 abonnés à la page Facebook de la commune, le site internet est consulté régulièrement et la moitié des Marciens sont inscrits à Panneau Pocket pour suivre les publications de notre commune.*

*Thierry FAVARCQ informe le Conseil Municipal qu'il a demandé aux communes d'éviter les publications Panneau Pocket tardives ou matinales surtout le week-end.*

Laurent CIRETTE rappelle qu'il n'est pas possible aux administrateurs de choisir les heures de parution cependant, Panneau Pocket devrait modifier cette possibilité à terme.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/009

#### MODIFICATION DE LA CIRCULATION AU PONT DE BRUZEAU ET STOP AU CHEMIN DE CHEVANNES

Carrefour RD133 / chemin de Chevannes : La bande de STOP va être reculée

Carrefour RD600 / pont de Bruzeau : Des panneaux STOP sur les RD600 et 601 vont être installés, comme demandé par la mairie, afin de supprimer les risques liés au non-respect des priorités à droite.

Les bandes seront positionnées de manière à assurer la meilleure visibilité possible par rapport aux véhicules qui viennent de Moiry.

Une signalisation temporaire d'information sur le changement de régime de priorité sera mise en place.

Le panneau actuel de l'alternat du franchissement du pont restera dans la configuration actuelle par souci de cohérence avec les panneaux STOP sur les RD600 et 601.

#### DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/010

#### 44<sup>ème</sup> TOUR NIVERNAIS MORVAN ELITE

Le 44<sup>ème</sup> Tour Nivernais Morvan Elite sillonnera les routes de notre Département du 15 juin 2022 au 18 juin 2022. L'itinéraire de la 1<sup>ère</sup> étape passera sur le territoire de notre commune le mercredi 15 juin 2022 dans la matinée.

#### DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/011

#### CENTRE SOCIAL : NETTOYAGE DE L'EGLISE ET PEINTURE DES JARDINIÈRES COMMUNALES

Les jeunes du Centre Social viendront sur notre commune, les 4 et 5 juillet 2022, pour nettoyer l'église Saint Julien et repeindre les jardinières communales.

La Mairie prend en charge l'achat du matériel nécessaire à la réalisation de ces travaux comme une tête de loup, de la peinture, des combinaisons de protection, des pincesaux...

En dédommagement et pour leur permettre de faire des activités, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser un défraiement au Centre Social.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de verser au Centre Social la somme de 300,00 €.

**DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/012**  
**NOUVEAUX ARRIVANTS**

Marie HUMBERT propose que les nouveaux arrivants soient reçus en Mairie par les élus. Monsieur le Maire répond que c'est déjà le cas et qu'ils sont conviés personnellement par la Municipalité et présentés aux Marciens lors de la cérémonie des vœux de la Municipalité.

**DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/013**  
**CONCERT A LA FERME DE SORNAY**

Un concert à la ferme de Sornay «CYCLO FARMER FEST» est organisé par Clément ROUSSET le samedi 02 juillet 2022 de 18h00 à 2h00 avec entrée payante (15,00€) et restauration sur place (bière et hot-dogs).

La Mairie va reprendre contact avec la Préfecture pour vérifier que toutes les démarches administratives nécessaires ont bien été effectuées pour cette manifestation.

**DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/014**  
**URBANISME : DOSSIER CLAUDE ANDRÉ**

La Mairie a rappelé, à maintes reprises, à Monsieur Claude ANDRÉ qu'il s'est engagé, par écrit, à détruire son ancien hangar dès que le nouveau serait construit. L'octroi du permis de construire était subordonné à cette clause.

Une lettre de relance en recommandé avec AR a déjà été adressée au pétitionnaire suivie d'aucun effet.

Une mise en demeure va être prochainement adressée à Monsieur Claude ANDRÉ.

**DÉLIBÉRATION N°2022/AVRIL/015**  
**MAIL D'UNE ADMINISTRÉE - ENTRETIEN DES HAIES**

La commission agricole s'est réunie pour étudier et répondre au mail qu'une administrée a envoyé en Mairie au sujet de l'entretien des haies par les agriculteurs.

Laurent CIRETTE déplore qu'une réponse ne lui soit toujours pas parvenue.

**Prochain Conseil Municipal : 03 Juin 2022 à 18H30**

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 20H55.

Le Secrétaire,  
Baptiste BOULON

Le Président,  
Jean DELEUME

De la délibération n° 2022/AVRIL/001 à la délibération n° 2022/MARS/015

**TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>BOULON</b>	<i>Baptiste</i>	
<b>CHEVALIER</b>	<i>Véronique</i>	
<b>CIRETTE</b>	<i>Laurent</i>	
<b>CLEMENT</b>	<i>Odile</i>	
<b>DELEUME</b>	<i>Jean</i>	
<b>FAVARCQ</b>	<i>Thierry</i>	
<b>GIEMZA</b>	<i>Samuel</i>	
<b>HUMBERT</b>	<i>Marie</i>	
<b>MERLE</b>	<i>Isabelle</i>	
<b>PETIT</b>	<i>David</i>	